

Réponses aux questions

Ce document contient les réponses aux 21 questions posées par la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique dans la lettre adressée à A3C Presqu'île référencée RESCRIT n° 2020-169.

Définitions préliminaires :

- SCC : Système de Cuisson Culinaire (SCAO et SCI)
- SCAO : Système de Cuisson Assistée par Ordinateur (aujourd'hui remplacé par le SCI)
- SCI : Système de Cuisson Intelligente
- Prototype N°1 : SCAO qui a permit le dépôt de brevet auprès de l'INPI (Windows + Labview)
- **Prototype N°2** : **SCAO** (Windows + Labview)
- Prototype N°3 : SCI (Linux Ubuntu + langage Arduino)
- Le président d'A3C Presqu'île est aussi l'inventeur
- En référence à Wikipédia la définition du terme **livrable** est : « *en gestion de projet, un livrable désigne tout produit fourni pendant la réalisation du projet et nécessaires pour atteindre les objectifs.* » La suite du document utilise ce terme livrable pour identifier un logiciel, le fichier résultant d'une modélisation 3D, un wiki, etc... En pratique, un livrable peut englober plusieurs entités distinctes, par exemple : des fichiers numériques et un wiki. Typiquement, c'est ce que l'on trouve sur un site informatique comme Github. Pour clarifier le présent document, les différents livrables sont numérotés et répertoriés dans la liste des livrables de l'annexe 5.

L'A3C Presqu'île est une association 1901 qui a pour volonté de promouvoir un nouveau mode de cuisson. Son projet SCI amènerait un gain énergétique significatif. La régulation automatique de la température permet de consommer une quantité d'énergie optimisée, et par conséquent de lutter contre le gaspillage énergétique. Dans ce contexte, la multiplication de l'utilisation de ce système par le public donnerait lieu à une réduction de la consommation d'énergie et aboutirait ainsi à la baisse d'émission de gaz à effet de serre.

En sus des informations quant à la reconnaissance d'intérêt général communiquées dans le document précédent, l'A3C Presqu'île souhaite ajouter des éléments aux regards des dispositions des articles 200-1-b et 238 bis-1-a du Code général des impôts et notamment des conditions quant à la non-lucrativité de l'association. En effet, l'association dispose d'une gestion désintéressée, ce qui peut être constaté au regard de l'exercice bénévole ou non-rémunéré des dirigeants, la non-distribution directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit et l'absence de détention de parts de l'actif des membres de l'association et de leurs ayants droits. On peut, par ailleurs, observer la non-concurrence de l'activité de l'organisme avec des entreprises du secteur lucratif.

L'article 14 des statuts prévoient que toutes les fonctions sont gratuites et bénévoles. Le Président ne dispose d'aucun salaire ou d'intérêt indirect comme le démontre également le tableau de l'annexe 4. L'association ne procède à aucune distribution des rémunérations à ses membres. On peut voir cette absence de rémunération dans les statuts et à nouveau dans ce tableau de l'annexe 4. Par ailleurs, aucun membre ne dispose d'une part de l'actif. L'actif de l'association n'est composé que de dons manuels et de cotisations qui permettent de couvrir ses dépenses. La cotisation n'est pas la contrepartie d'un service rendu ou d'un bien vendu. Les dons manuels ont été faits dans



l'intention pour les donateurs de se dessaisir irrévocablement de ces sommes. Le restant des recettes, après déduction des dépenses, sera affecté aux activités et projets futurs de l'association. Concernant la non-concurrence de l'activité de l'organisme avec des entreprises du secteur lucratif, l'A3C Presqu'île n'a pas l'intention de commercialiser ses produits. Ses innovations ont un objectif purement environnemental comme le précise le document qui vous a été envoyé précédemment. A travers les rencontres culinaires, le site internet et la presse, l'A3C Presqu'île cherche à sensibiliser chacun à un nouveau mode de cuisson permettant un gain d'énergie, et à promouvoir le bien-être, ainsi qu'un nouvel art de la table.

1) Des personnes morales sont-elles membres ou peuvent-elles devenir membre de votre association ?

A3C Presqu'île n'a pas parmi ses membres de personne morale et elle n'envisage pas d'en solliciter pour le moment.

2) L'étudiant stagiaire est-il membre de l'association ? Dispose-t-il d'un droit de vote à l'assemblée générale et au conseil d'administration ? Indiquer si sa rémunération est supérieure au 3/4 du SMIC brut.

A3C Presqu'île n'a pas accueilli d'étudiant stagiaire. Elle a en projet de le faire (juin et juillet 2021). L'étudiant stagiaire doit être membre d'A3C Presqu'île pour être couvert par son contrat d'assurance MAIF. La qualité de membre lui donne effectivement le droit de vote à l'assemblée générale. A ce jour, ce droit ne s'applique pas au conseil d'administration puisque ce dernier n'existe pas et est uniquement en phase de projet.

Il n'est pas prévu d'offrir une rémunération à l'étudiant stagiaire, il s'agirait plutôt d'une gratification calculée sur la base (en 2020 : 3,90 € par heure de stage).

Pour plus de détails, voir : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131

Cette gratification serait donc inférieure au 3/4 du SMIC brut.

3) Communiquer la liste complète des membres de l'association (nom, prénom et fonction au sein du bureau) :

Les membres de l'association listés en annexe 1 sont à jour de leur cotisation. Marie Sarah Laroche est étudiante et a assuré une prestation bénévole pour A3C Presqu'île (juin et juillet 2020), à ce titre elle bénéficie de la gratuité de sa cotisation.

4) Préciser les différentes activités effectivement exercées par l'association (conception et développement de matériels de cuisson, organisation de repas, rédaction d'articles, etc) : descriptif de ces différentes activités, moyens matériels, humains et financiers mis en œuvre, public concerné par chacune des activités.

Les différentes activités sont : le prototypage, l'intégration des SCC, la gestion et la communication.

4.1 Le prototypage

Descriptif des activités de prototypage :



Dans le domaine de la conduite d'un projet d'invention, les différentes activités effectivement exercées par l'inventeur et ses collaborateurs bénévoles sont multiples. Elles doivent couvrir tous les besoins nécessaires pour évoluer progressivement d'une idée créative vers un concept pour ensuite aboutir à la réalisation d'un objet. Dans notre situation, l'évolution démarre de l'idée qui est la maîtrise de la cuisson culinaire, se prolonge par le concept culinaire (Quiet cook), pour finalement aboutir à la création de l'objet concrétisé par le SCI.

Pour plus de détails, voir l'article : https://fablabo.net/wiki/SCC#L.27invention

Dans le domaine de l'invention, la spécificité des activités nécessite un vocabulaire adapté. Il en découle de l'utilisation du terme de prototypage qui englobe l'ensemble des activités (de l'idée à la concrétisation de l'objet).

Pour plus de détails, voir l'article : https://fablabo.net/wiki/SCC#Prototypage

Le démarrage de ce projet remonte à 2007, en 2019 l'association A3C Presqu'île est créée. Cette création s'est avérée nécessaire pour assurer la pérennité du projet, accroître sa productivité et le faire connaître au public. Le travail individuel de l'inventeur s'est transformé en un travail en équipe. En 2019, le prototype N°3 est en cours de réalisation. Il est développé dans le monde des logiciels et des licences libres administrés par la Free Software Foundation Europe. Il utilise Linux Ubuntu pour le système d'exploitation et le langage Arduino pour la programmation de l'application. En plus du matériel standard de cuisson, Il est construit à partir de 2 objets connectés (e-poignée et e-rupteur). Chaque objet connecté est constitué autour d'une plateforme microcontrôleur.

Pour mémoire, les 2 premiers prototypes ont été développés dans le monde des logiciels propriétaires, Windows pour le système d'exploitation et Labview pour la programmation de l'application.

Pour plus de détails, voir : https://fsfe.org/

Les activités de prototypage sont principalement :

- la modélisation et la réalisation de l'entretoise de fixation
- la modélisation et l'impression 3D des pièces mécaniques
- la modélisation et la réalisation des circuits imprimés
- le montage câblage des composants sur les circuits imprimés
- l'assemblage
- la mise au point
- le développement du logiciel
- l'expérimentation.

Ces activités concourent à la fabrication des différentes pièces du prototype n°3 du SCI finalisées par leur assemblage mécanique et la mise au point.

Pour plus de détails, voir en annexe 2 : Modélisation de la e-poignée.

Le développement du logiciel est une activité séparée qui a pour objet l'élaboration des firmwares (logiciels embarqués) des microcontrôleurs. Pour chacun des microcontrôleurs, un firmware est téléversé de l'environnement de développement (atelier logiciel) vers le microcontrôleur concerné.

Pour plus de détails, voir

https://fablabo.net/wiki/Atelier logiciel#Environnement de developpement

L'expérimentation consiste en des cuissons d'essais suivis de l'analyse du journal d'événements édité par la e-poignée. Cette méthode permet de mettre en évidence les anomalies de fonctionnement afin ensuite de les corriger.



Les moyens associés à ces activités sont :

- matériels (machines numériques, impression 3D) qui proviennent :
 - des fablabs (Nantes et St Nazaire)
 - des moyens internes du siège de l'association, mis à disposition par l'inventeur (pour plus de détails, voir : https://fablabo.net/wiki/SCC#Int.C3.A9gration des SCC dans la maison)
 - de la sous-traitance, en particulier pour la fabrication des circuits imprimés et de l'entretoise de fixation.
- humains:
 - ceux des fablabs (co-working)
 - d'ingénieurs mis à la disposition de l'association (conventions de mécénat de compétence)
 - o les bénévoles de l'association
 - étudiant stagiaire (en projet).
- financiers:
 - les fonds propres de l'association (cotisations et dons)
 - à l'avenir des subventions (projet de demande en cours).

Le public concerné par ces activités est celui des ressources humaines qui ont offert leur participation. A cette occasion, elles ont eu la possibilité de découvrir les bienfaits du concept culinaire Quiet cook.

4.2 L'intégration des SCC

Descriptif des activités d'intégration des SCC :

Les activités d'intégration des SCC, dans les locaux de l'association, consiste en la mise en place d'une documentation, d'ateliers, d'un magasin et d'un parc informatique. Cette mise en place a eu lieu majoritairement avant la création d'A3C Presqu'île. Depuis sa création, les activités sont les suivantes :

- mise à jour fils par fil de la documentation
- perfectionnement et entretien des ateliers
- magasinage
- entretien et rénovation du parc informatique, sauvegardes et mises à jour des logiciels.

Les moyens:

- matériels :
 - o une armoire de documentation
 - o l'atelier salon équipé de ses outillages, l'atelier logiciel et l'atelier culinaire
 - le magasin (principalement des composants mécaniques, électriques et électroniques)
 - o l'instrumentation de mesure (contrôleur universel)
 - o les outillages de précision
 - en complément, un parc informatique composé de 3 ordinateurs (dont celui de l'atelier logiciel) et d'une imprimante laser.

Pour plus de détails, voir : https://fablabo.net/wiki/SCC#Int.C3.A9gration_des_SCC_dans_la_maison

• humains : membres de l'association



• financiers : les fonds propres de l'association (cotisations et dons)

Le public concerné est celui qui participe aux rencontres culinaires (visite des installations).

4.3 Gestion

Descriptif des activités de gestion :

Les activités de gestion sont principalement l'organisation des assemblées générales, le suivi du compte de banque et du contrat d'assurance MAIF, les demandes de subvention et de reconnaissance d'intérêt général.

Les moyens sont :

- matériels :
 - o du parc informatique disponible au siège de l'association et mis à disposition par l'inventeur
- humains bénévoles de :
 - l'association (membres adhérents)
 - les bénévoles de la plateforme benevolt
- financiers : les fonds propres de l'association (cotisations et dons).

Le public concerné par ces activités est celui des ressources humaines qui ont offert leur participation. A cette occasion, elles ont eu la possibilité de découvrir les bienfaits du concept culinaire Quiet cook.

4.4 Communication

Descriptif des activités de communication :

En référence à Wikipédia, la **communication** est l'ensemble des interactions avec autrui qui transmettent une quelconque information. Pour A3C Presqu'île, elle vise à mettre l'information à disposition (Wikis, fichiers sources,...), à convaincre et à persuader un large public des bienfaits du SCI. La mise en ligne de l'ensemble des informations techniques et culinaires offre la possibilité à chacun d'accéder et d'exploiter ces informations. Quiconque souhaite reproduire, modifier, améliorer les œuvres disponibles sur le Web peut le faire dans le respect toutefois des licences Creative Commons. Cette mise en commun de l'information est précieuse, elle s'affranchit des distances géographiques, facilite le travail de chacun et est en parfaite adéquation avec les exigences du télétravail.

Les activités de communication sont principalement :

- modélisation, réalisation, mise à jour et maintenance du site Web
- mise en place, rédaction, prise de photos et relationnel avec la correspondante Ouest France locale
- organisation des rencontres culinaires
- rédaction des Wikis (fablabo et Github)
- réalisation du portrait sonore de l'association (https://soundcloud.com/dame-oyseuse/30-mars-soiree)
- design (logo et participation à la modélisation de la e-poignée et du e-rupteur).

Les moyens sont :

- matériels :
 - atelier logiciel ainsi que l'ensemble du parc informatique
 - atelier culinaire



- o vaisselle et matériel de cuisson disponibles au siège de l'association
- humains:
 - o les bénévoles de l'association
 - o toute personne qui en manifeste le souhait sous la responsabilité d'un bénévole adhérent de l'association.
- financiers:
 - les fonds propres de l'association (cotisations et dons)
 - inexistants pour les rencontres culinaires (participation libre).

Le public concerné est celui qui gravite autour de l'association dont les membres ont pour mission de le convaincre des bienfaits du concept culinaire Quiet cook.

5) Déterminer l'activité principale de votre organisme parmi les activités ci-dessus citées et indiquer de quelle façon et au regard de quel critère elle est prépondérante.

Sur ce point, je vous indique que la doctrine administrative publiée au bulletin officiel des finances publiques — Impôts sous la référence BOI-IS-CHAMP-10-50-20-10-20120912 précise que cette notion de prépondérance doit s'appréhender de la manière qui rende le mieux compte du poids réel de chacune des activités de votre organisme.

Il peut s'agir d'un critère comptable dès lors que les activités son payantes. Il conviendrait alors d'établir le rapport des recettes lucratives sur l'ensemble des moyens de financement de l'organisme (recettes, subventions, dons, legs,...). Néanmoins, d'autres critères peuvent s'avérer peuvent s'avérer plus pertinents, en particulier lorsque le mode de fonctionnement de certaines activités fait appel de façon significative à des soutiens non financiers difficilement évaluables (activités bénévoles, dons en nature,...). Dans ce cas, il convient de privilégier d'autres critère afin d'apprécier le poids relatif de ces activités. Il peut s'agir par exemple d'apprécier la part respective des effectifs ou des moyens qui sont consacrés à chacune des activités réalisées.

Je vous remercie d'expliciter les motifs qui vous conduirons à sélectionner un critère plutôt qu'un autre et de présenter l'analyse qui vous mènera à désigner l'activité prépondérante réalisée par votre organisme <u>depuis sa création</u>.

Pour déterminer l'activité principale d'A3C Presqu'île, le critère choisi est le nombre d'heures travaillées par l'ensemble des ressources humaines attachées à l'association durant l'année écoulée pour chaque activité. Les motifs qui conduisent à sélectionner ce critère sont : la simplicité, la facilité de l'évaluation des heures travaillées, en particulier pour les ingénieurs (convention de mécénat de compétence) et les membres du bureau.

Le tableau LibreOffice Calc en annexe 3 donne le détail de ces heures.

Ce tableau indique:

- pour chaque intervenant : prénom, nom, organisme d'appartenance
- sur l'espace temps d'une année, pour chacune des 4 activités le nombre d'heures travaillées. L'année démarre le 14/10/2019 et se termine le 15/10/2020.

Il montre que l'**activité principale** est celle du **prototypage** suivi par celle de **communication**.

6) Quelle part représente chacune des autres activités exercées au regard de l'activité globale?



En regard du tableau ci-dessus les parts respectives des 3 autres activités sont indiquées par le tableau en annexe 3 en pourcentage du temps global.

7) Présenter en détail les actions effectivement réalisées depuis la création de l'association

Les actions effectivement réalisées depuis la création de l'association sont détaillées selon les 4 catégories d'activité dans les sous-paragraphes ci-dessous.

7.1 Pour le prototypage :

De la création d'A3C Presqu'île à ce jour, les actions effectivement réalisées dans le domaine des activités de prototypage ont été réalisées par Régis Leruste [RL] d'A3C Presqu'île, elles sont principalement le management et le livrable n°1 e-p-wifi.

Durant les périodes correspondant aux deux conventions signées avec Kolabee :

- **1ère convention** du 07/10/2019 au 31/12/2019 2 ingénieurs TMC Mickaël Cherouise [MC] et Willy Parmentier [WP]
- **2ème convention** du 19/03/2020 au 07/05/2020 1 ingénieur Décasoft Clément Ortiz [CO].

Lors du déroulement de ces deux conventions le management est assuré par :

- Dimitri Lemer [DL] de chez Kolabee
- [RL].

Le détail des actions :

- de la participation aux visioconférences hebdomadaires d'avancement avec pour participants
 - DL, RL, MC, WP (1ère convention)
 - DL, RL, CO (2ème convention)
- de la e-poignée wifi :
 - livrable n°2 Meross Windows [MC]
 - livrable n°3 Modélisation CI [CO]
 - livrable n°4 Modélisation ep [WP]
 - livrable n°5 Meross Ubuntu [CO]
 - livrable n°6 Modélisation BP [CO]
 - livrable n°7 Journal [CO]
 - livrable n°8 Env. Dev. [CO]
- du e-rupteur :
 - livrable n°9 Sonoff [CO].

7.2 Intégration des SCC

De la création d'A3C Presqu'île à ce jour, les actions effectivement réalisées par Olivier Marais dans le domaine des activités d'intégration des SCC sont principalement :

- entretien et amélioration au fur et à mesure des besoins des ateliers
- en janvier 2020, modification de la modélisation de la e-poignée [WP]



- en février 2020, réparation de l'ordinateur de l'atelier culinaire
- en date du 27/06/2020 rénovation de l'ordinateur de l'atelier culinaire (remplacement de la carte mère, du processeur, des barrettes mémoires et l'alimentation.

7.3 Pour la gestion administrative et juridique de l'association :

- Création de l'association
- organisation des assemblées générales
- mise en place des conventions de mécénats
- prospection bancaire, choix du Crédit agricole, mise en place du compte de banque, demande de procuration pour le trésorier
- prospection du contrat d'assurance, choix de la MAIF, signature du contrat et paiement de la cotisation 2020
- Mise à jour de la liste des membres du bureau suite à l'élection d'Arnaud Leruste au poste de secrétaire
- demande et obtention du N° SIREN
- demande de subventions (en projet)
- demande de reconnaissance d'intérêt général (rescrit fiscal, le présent dossier).

7.4 Pour la communication :

- mise à jour et maintenance du site web
- relationnel avec la correspondante Ouest France locale, rédaction des propositions d'articles, prise de photos pour la presse, la création de l'association a été annoncée dans Ouest France le 11 avril 2019
- les rencontres culinaires (voir sous paragraphe ci-dessous)
- rédaction des Wikis (fablabo et Github)
- réalisation du portrait sonore de l'association
- design (logo A3C Presqu'île).



7.4.1 Détails des rencontres culinaires

Les rencontres culinaires (repas ou apéro-projets) sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

N°	Repas/apéro	Désignation	Date	Prénom et nom :
1	Repas	Ratatouille niçoise	08/07/20	Marie-Sarah Laroche
2	Repas	Soupe estivale	13/07/20	Régis Leruste
3	Repas	Dahl d'été	25/07/20	Bruno Leruste
4	Repas	Soupe estivale	03/08/20	Régis Leruste
5	Apéro-projet	Lentilles carottes	19/09/20	Régis Leruste
6	Apéro-projet	Cuisson de la betterave	01/10/20	Régis Leruste
7	Apéro-projet	Brochettes-apéro	01/10/20	Régis Leruste
8	Apéro-projet	Cuisson des pois chiches	10/10/20	Régis Leruste
9	Apéro-projet	Hoummous	10/10/20	Olivier Marais
10	Apéro-projet	Cuisson des endives	10/10/20	Régis Leruste

Pour plus de détails, voir https://fablabo.net/wiki/A3CP#Lors des rencontres culinaires

L'organisation de ces rencontres est détaillée ci-dessous :

• avant le jour J :

- désignation du membre de l'association qui assume la responsabilité de la rencontre culinaire (responsable de la rencontre)
- la prospection des personnes intéressées pour participer à un repas ou un apéro-projet, choix d'un cuisinier s'il s'agit d'un repas
- o concertation entre le responsable de la rencontre et le cuisinier
 - proposition de la recette et adaptation au contexte d'utilisation du SCI
- organisation (fixer la date du jour J) et qui s'occupe des approvisionnements ?

• le jour J :

- préparer la salle de réception
- dresser la table ou le buffet
- préparation culinaire selon la recette choisie
- accueillir les participants
- présentation du SCI aux participants et visite des installations (intégration des SCC)
- verser la préparation culinaire dans la casserole du SCI
- préparer le SCI: mise sous tension, saisie des paramètres de cuisson à partir du smartphone ou du clavier de l'ordinateur, lancement de la cuisson, observations :
 - sur l'écran de l'ordinateur ou du smartphone de l'évolution des données de cuisson (durée restante, début effective de la cuisson, fin de cuisson ...)
 - des leds de la e-poignée pilotées par le micro-contrôleur (allumage successif des leds, la verte pendant le temps de travail, la jaune pendant la durée de chauffe, la violette pendant le temps de sommeil)
- préparation et décoration de l'assiette dédiée à la photo
- o prise de la photo
- dégustation
- renseigner la fiche d'appréciation (action collégiale)

après le jour J :

o sur fablabo:



- rédaction de la recette, insertion dans le cahier de recette de la photo et des appréciations des participants
- publication du cahier enrichi de la nouvelle recette
- rédaction d'un e-mail destiné à tous les membres de l'association avec le lien pour accéder directement au contenu de la recette.
- 8) Préciser les différentes tâches réalisées par télétravail ? Sont-elles réalisées par des membres de l'association ?

Les tâches réalisées en télétravail sont pour :

- le prototypage : tous les livrables composés des entités telles que :
 - modélisation des circuits imprimés
 - o modélisation 3D
 - développement des logiciels
 - o rédaction des wikis
- la gestion administrative et juridique :
 - création et suivi des dossiers
 - organisation et déroulement en distanciel (Skype) de l'assemblée générale de 2020
- la communication :
 - la participation aux visioconférences
 - rédaction et publication des articles des wikis
 - o prise de connaissance du fonctionnement de l'association
 - prise de connaissance du SCI et des objets connectés qui le composent.

Ces tâches sont réalisées par des membres de l'association ainsi que par les ingénieurs en convention de mécénat.

9) A quoi correspond le concept de cuisson intelligente?

Le concept de cuisson intelligente définit le caractère spécifique des projets qui ont abouti à la réalisation des SCC et se concrétise chronologiquement par le SCAO puis le SCI.

Dans le cadre d'une cuisson culinaire, ce caractère spécifique est la maîtrise du flux thermique en vue de préserver les qualités gustatives et nutritionnelles des aliments.

En référence au dépôt de brevet INPI, à la page 5 (ligne 17) est introduit la notion du « **stress de l'aliment** » qui découle de ce concept.

Pour plus de détails, voir : https://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
DB=fr.espacenet.com&locale=fr EP&FT=D&date=20130301&CC=FR&NR=2979440A1&KC=A1#h

10) Sur le site Internet Benevolt vous indiquez que votre projet de système de cuisson intelligente a été initié en 2007 soit antérieurement à la création de l'association en 2019 ; dans quel cadre a été développé ce projet ? Est-il repris à l'identique par l'association A3C ?

Septembre 2007 correspond à la mise à la retraite de notre président. A compter de cette date il a développé le SCAO puis le SCI à titre individuel. En 2019, le contexte a évolué du fait de la création d'A3C Presqu'île qui a permis la transition d'une activité individuelle à une activité publique. Cette transition n'a pas modifié l'activité de prototypage. Par contre, elle a permis



d'ouvrir progressivement le projet au public. Les activités de communication peuvent toucher ainsi un plus grand nombre de personnes.

11) L'association envisage-t-elle de breveter les systèmes mis au point ?

Le Système de Cuisson Assisté par Ordinateur (SCAO) fait l'objet :

- d'un brevet d'invention n° 11 02600 délivré par l'INPI en date du 07/11/2014
- d'une déclaration de renonciation établie le 31/07/2018 (voir document joint [1]).

Pour plus de détails : ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
DB=fr.espacenet.com&locale=fr
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument?
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
ttps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDocument/
<a href="mailto:tps://worldwide.espacenet.com/publicationDetails/originalDoc

Le Président de l'association A3C Presqu'île voulait, initialement, se faire reconnaître un droit de paternité afin de développer son rayonnement mondial à travers le brevet d'invention n°11 02600 délivré par l'INPI en date du 7 novembre 2014. Constatant que le recours au brevet n'avait pas cette finalité, il a choisi d'y renoncer le 31 juillet 2018, et a préféré se tourner vers les licences Creative Commons pour les œuvres produites postérieurement à ce brevet, car l'association A3C Presqu'île - créée par la suite - souhaite avant tout, dans un objectif de sensibilisation aux questions environnementales du public comme le précise le document qui vous a été envoyé précédemment, permettre d'enrichir le patrimoine commun, permettre le partage et l'utilisation des créations par d'autres personnes, ainsi qu'autoriser gratuitement la reproduction et la diffusion.

Les licences de droits d'auteur Creative Commons offrent les avantages de ne pas nécessiter de demande préalable, de fonctionner et d'être reconnues dans le monde entier.

Un exemple d'œuvre publiée sous licence Creative Commands (CC) est celle de l'annexe 2. En bas et à droite du document figure le logo CC, suivi de la date, du nom du créateur ainsi que de l'adresse web de l'œuvre.

Pour plus de détails : https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR

12) A qui s'adresse les activités de prototypage et de modélisation ? A des entreprises ?

Les activités de prototypage sont de la responsabilité d'A3C Presqu'île, la modélisation est l'une d'entre elles. Toutes les activités de modélisation (pièces en 3D et circuits imprimés) sont réalisées sur ordinateur à l'aide de logiciels spécifiques, elles s'adressent à :

- Willy Parmentier dans le cas de la e-poignée
- Clément Ortiz dans le cas du circuit imprimé (shield)
- Olivier Marais pour l'entretoise de fixation

Concernant la réalisation :

- Régis Leruste pour les pièces en 3D sur imprimante 3D au BlueLab de St Nazaire
- Eurocircuit pour les circuits imprimés
- une entreprise spécialisée en machines numériques pour l'entretoise de fixation.

13) La e-poignée et le e-rupteur sont-ils adaptable sur tout type d'appareil ou sur un type précis d'appareil ? Dans cette hypothèse indiquer le type d'appareil.

La e-poignée se fixe au couvercle de la casserole en lieu et place de celle du constructeur. Elle est équipée à sa base d'une pièce mécanique appelée entretoise de fixation(voir annexe 2). Cette



dernière est taraudée selon un filetage métrique 5 conforme à la visserie du couvercle du constructeur (AMC). D'autres constructeurs utilisent un filetage métrique 4, pour pallier cette alternative, il est en projet de prévoir, en option, une deuxième entretoise de fixation.

Le e-rupteur s'adapte à des tables de cuisson traditionnelles mono-foyer. En projet, il serait envisageable de demander à un constructeur de tables de cuisson d'incorporer cette fonction dans l'un de ses modèles.

14) Une exploitation commerciale du projet est-il envisagé ? En effet vous indiquez dans votre demande de rescrit que le SCI sera distribué à prix coûtant.

Quand l'avancement du prototype N°3 arrivera à son terme, A3C Presqu'île envisagera effectivement le lancement d'une petite série et une distribution à prix coûtant. Elle n'envisage en aucun cas une exploitation commerciale.

15) L'association réalise-t-elle et facture-t-elle des prestations à la SAS KOLABEE et/ou à l'entreprise qui fournit un consultant ? Communiquer un bon de livraison tels que ceux prévus dans la convention conclue avec la société KOLABEE ?

A3C Presqu'île ne réalise pas et ne facture pas des prestations à la SAS KOLABEE et/ou à l'entreprise qui fournit un consultant.

A contrario, l'entreprise, qui fournit un consultant, réalise des prestations qui font l'objet des documents suivants :

- un devis établi à l'issue des prestations
- un reçu fiscal
- Il n'y a pas de bon de livraison (terme inclus dans la première convention et supprimé dans la seconde) ni facture. Vous trouverez le détail des fournitures dans la liste des livrables établie par A3C Presqu'île.

Pour clarifier ce point des e-mails ont été échangés entre A3C Presqu'île et Kolabee, une copie est jointe [2].

En complément, les documents suivants sont joints :

- [3] Devis et reçu fiscal relatif à la 1ère convention
- [4] 2ème convention de mécénat de compétences
- [5] 1ers devis et reçu fiscal de la 2ème convention
- [6] 2èmes devis et reçu fiscal de la 2ème convention

16) Quelles sont les tâches que devront réaliser pour le compte de l'association les ingénieurs mis à sa disposition dans le cadre du mécénat de compétence ?

Les tâches réalisées sont celles relatives aux livrables (annexe n°5), dans le cadre de la première convention de mécénat de compétence :

- n° 2 Meross Woindows
- n°3 Modélisation CI-1
- n°4 Modélisation ep.

Dans le cadre de la deuxième convention de mécénat de compétence :

• n°5 Meross Ubuntu



- n°6 Modélisation BP
- n°7 Journal
- n°8 Env. Dev.
- n°9 Sonoff
- n°10 Modélisation CI-2.
- 17) A3C Presqu'île fournira-t-elle des prestations aux entreprises qui lui affectent du personnel dans le cadre du mécénat de compétence ?

A3C Presqu'île n'a pas fourni et ne fournira pas des prestations aux entreprises qui lui affectent du personnel dans le cadre du mécénat de compétence.

18) En quoi l'association est-t-elle différente d'un bureau d'études ?

A3C Presqu'île assure les études (modélisation) de la e-poignée et du e-rupteur qui constituent la partie amont de ses activités. Elle n'est pas seulement un bureau d'étude. Elle assure le bout en bout qui contribue à la concrétisation d'un projet d'invention. En d'autres termes, elle assure les activités amont et aval, telles que techniques, administratives, juridiques et de communication.

19) Quel est le lien entre votre association et le concept Quiet cook

Le concept Quiet cook est le fondement des SCC, A3C Presqu'île a été créé pour pérenniser ce concept et ces SCC.

20) Transmission du budget prévisionnel 2020

En référence au procès verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2020, « Le budget résulte du montant des cotisations, des dons et subventions éventuelles ainsi que des frais de banque, d'assurance et divers. »

A3C Presqu'île n'a pas eu besoin pour le moment d'établir un budget prévisionnel car ses dépenses sont minimes. A posteriori, pour éclairer la situation un budget prévisionnel 2020 - 2021 a été établi (annexe 4). La période 2020 -2021 correspond à celle comprise entre les deux assemblées générales annuelles qui se déroulent généralement au printemps.

21) Transmission des conventions de subvention et de partenariat.

A ce jour, A3C Presqu'île ne bénéficie d'aucune convention de subvention et de partenariat.



Annexes

Annexe	1	•	Liste	des	membres
MILLAC	_	•	LISIC	uco	membres

Annexe 2 : Modélisation de la e-poignée

Annexe 3 : Tableau des activités

Annexe 4 : Budget 2020 – 2021

Annexe 5: Liste des livrables

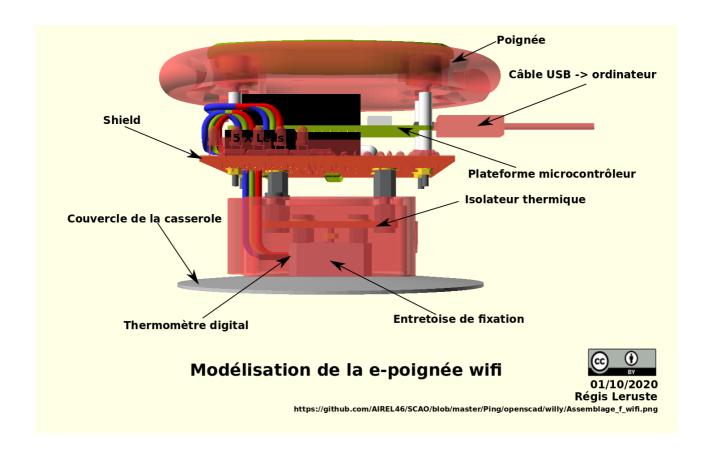


Annexe 1 : Liste des membres

Prénom	Nom	Bureau
Arnaud	Leruste	Secrétaire
Bruno	Leruste	Trésorier
Catherine	Gentric	
Jacqueline	Collignon	
Marie	Surel	
Marie-Sarah	Laroche	
Olivier	Marais	
Régis Leruste		Président



Annexe 2 : Modélisation de la e-poignée





Annexe 3 : Tableau des activités

Prénom	Nom	Organisme	Prototypage (heures)	Intégration SCC (heures)	Gestion (heures)	Communication (heures)
Arnaud	Leruste	A3C Presqu'île	0	0	6	0
Benjamin	Rassat	Kolabee	4	0	0	0
Bruno	Leruste	A3C Presqu'île	0	0	30	150
Catherine	Gentric	A3C Presqu'île	0	0	10	0
Clément	Ortiz	Décasoft	288	0	0	0
Dimitri	Lerner	Kolabee	50	0	0	0
Jacqueline	Collignon	A3C Presqu'île	0	0	4	0
Marie	Surel	A3C Presqu'île	0	0	10	50
Marie-Sarah	Laroche	A3C Presqu'île	0	30	300	8
Mickaël	Cherouise	TMC	424	0	0	0
Olivier	Marais	A3C Presqu'île	20	200	4	20
Régis	Leruste	A3C Presqu'île	250	100	250	400
Willy	Parmentier	TMC	296	0	0	0
		Totaux :	1332	330	614	628
		% du global :	45,87 %	11,36 %	21,14 %	21,63 %



Annexe 4: Budget 2020 – 2021

Désignation	Recettes	Dépenses	Notes
Solde du compte de banque au 07 octobre 2020	262,84 €		
Cotisation d'assurance MAIF 2021		120,00€	Augmentation de 2 % Paiement le 01/01/2021
Frais bancaire		10,00€	Au Crédit agricole aucun frais fixe une provision est toutefois prévue
Notes de frais		50,00 €	Provision
Frais divers		20,00€	Provision pour envois postaux

Totaux : 262,84 € 200,00 € **Balance : 62,84 €**



Annexe 5 : Liste des livrables

N°	Nom	Désignation du livrable
1	e-p-wifi	Développement du logiciel de la e-poignée e-p-wifi
2	Meross Windows	Récupération de la trame de la prise Meross dans un environnement Windows et développement du logiciel de communication wifi entre les deux objets connectés
3	Modélisation CI-1	Modélisation du circuit imprimé de la e-poignée (shield MKR wifi 1010) – 1ère version
4	Modélisation ep	Modélisation 3D du prototype de la e-poignée
5	Meross Ubuntu	Récupération de la trame de la prise Meross dans un environnement Ubuntu et développement du logiciel de communication wifi entre les deux objets connectés
6	Modélisation BP	Modélisation du traitement de l'anti-rebond d'un bouton poussoir et développement du logiciel correspondant
7	Journal	Projet de communication entre l'ordinateur et la e- poignée (exploitation du journal d'événements)
8	Env. Dev.	Amélioration de l'environnement de développement (Arduino cli et éditeur atom)
9	Sonoff	Prospection d'une alternative à la prise Meross (Sonoff)
10	Modélisation CI-2	Modélisation du circuit imprimé de la e-poignée (shield MKR wifi 1010) – 2ème version



Liste des documents joints :

- [1] Déclaration de renonciation (brevet INPI)
- [2] E-mails échangés entre A3C Presqu'île et Kolabee
- [3] Devis et reçu fiscal relatif à la 1ère convention
- [4] 2ème convention de mécénat de compétences
- [5] 1ers devis et reçu fiscal de la 2ème convention
- [6] 2èmes devis et reçu fiscal de la 2ème convention



[1] Déclaration de renonciation (brevet INPI)



[2] E-mails échangés entre A3C Presqu'île et Kolabee



[3] Devis et reçu fiscal relatif à la 1ère convention



[4] 2ème convention de mécénat de compétences



[5] 1ers devis et reçu fiscal de la 2ème convention



[6] 2èmes devis et reçu fiscal de la 2ème convention